

**ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION	N°08/25-11-2021/290
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Membres Titulaires présents	:	27
Pouvoirs	:	13
Quorum	:	21
Nombre de votants	:	40
Adoption	:	40

Présents : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ANDREANI Dominique, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CECCARELLI Laurent, CIONI Gilles, COLONNA Caroline, DELOVO Cosima Sandra, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, FRASSATI Jeanne, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony, LANFRANCHI Marie-Eugénie, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, MAURIZI Jean-André, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, SIMONI Barthélémy, TROJANI Paul, VALEY Olivier, VENTURINI Stefanu, VESPERINI Nunzia, VOLPI Nathalie.

Pouvoirs : Mmes, MM.

ABELI Eric à ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola à PAOLI Jean-François, BALDASSARI Nicolas à CECCARELLI Laurent, CASTELLI Jean-François à BALESI Pierre-François, CECCOLI François-Xavier à DI MENZA Dominique, GIOVANNI Auguste à DOMINICI Jean, GOFFI Karina à ORSINI Pierre, IENCO Michel à MAURIZI Jean-André, LEANDRI Marc à FRASSATI Jeanne, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MICHELI Virginie à TROJANI Paul, NEGRETTI Pierre à VENTURINI Stefanu, SANGUINETTI Patrick à ROSSI Antoine.

OBJET :

Désignation des Membres de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Vu le décret n°2010-1184 du 08 octobre 2010 portant modification de la circonscription et changement de dénomination de la chambre de commerce et d'industrie de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse et création de la chambre de commerce et d'industrie de Corse ;

A l'issue du scrutin des élections consulaires 2021 et de la proclamation des résultats formalisés par la clôture du procès-verbal de la Commission d'Organisation des Elections en date du 10 novembre 2021 ;

Après l'installation des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse par le Préfet de Corse, représentant de l'autorité de tutelle, conformément à l'article R711-51 du code de commerce ;

Considérant l'élection de M. Jean DOMINICI aux fonctions de Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, actée par délibération n°01/25-11-2021/283 ;

Considérant l'élection de Mme Dominique DI MENZA aux fonctions de 1^{ère} Vice-Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, actée par délibération n°02/25-11-2021/284 ;

Considérant l'élection des autres membres du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, actée par délibération n°03/25-11-2021/285, comme suit ;

- **Trésorier** : **M. Auguste GIOVANNI**
- **Trésorier adjoint** : **Mme Cosima Sandra DELOVO**
- **Secrétaire** : **Mme VOLPI Nathalie**
- **Secrétaire** : **M. Stefanu VENTURINI**

Vu la Circulaire n° 1898/1899/1900 du 9 août 1999 relative à la prévention du délit de prise illégale d'intérêt dans les chambres de commerce et d'industrie et à l'homologation du règlement intérieur ;

Vu le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse en vigueur au 29 juillet 2021, et notamment son article 2.5.1 « *Les Commissions Réglementées* » et la section 2 du Chapitre VII et particulièrement ses articles 7.2.6 « *La Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts* » et 7.2.7 - « *La composition de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts* », fixant la composition et le mode de désignation de membres de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts, précisant son rôle et ses attributions et déterminant les règles de son fonctionnement ;

Vu 7.2.7 - « *La composition de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts* » du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, spécifiant que :

« Le nombre de membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts est fixé à cinq (5) membres.

La commission comporte quatre (4) membres ayant voix délibérative choisis par l'assemblée générale parmi les élus de la CCI sur proposition du président en dehors du président, du trésorier et de leurs délégués et des membres de la commission des finances et de la commission consultative des marchés. Elle comprend au moins un (1) membre ayant voix délibérative choisi en dehors de la CCI par l'assemblée générale sur proposition du président parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur intérêt pour les questions juridiques, économiques et sociales.

Cette personne qualifiée peut présider la commission de prévention des conflits d'intérêts. »

L'Assemblée Générale a procédé à l'élection par vote à main levée, du Président et des membres de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse comme suit :

Président :

- **M. Martin EMMANUELLI / Personne Qualifiée**

Membres :

- **Mme Dominique DI MENZA**
- **Mme Nathalie NURY VOLPI**
- **M. Pierre ORSINI**
- **M. Paul TROJANI**

Ajaccio, le 25 novembre 2021

Le Président

Jean DOMINICI